

Conditions Générales Camping Aaregg 2024

1. Réservation

Vous pouvez effectuer votre demande de Réservation pour un séjour au Camping Aaregg via www.aaregg.ch, par email ou par courrier. Votre demande sera normalement traitée immédiatement et vous recevrez une réponse directement de notre part.

1.1. Réservation pour les Jeunes

Les jeunes âgés entre 16 à 18 ans, qui effectuent une réservation doivent présenter à leur arrivée au Camping, une autorisation écrite d'un Parent ou d'un Tuteur Légal pour leur séjour. En l'absence de cette Autorisation, le Camping Aaregg n'est pas lié par le contrat et est en droit de louer la place ou l'hébergement réservé par le jeune à une autre personne sans aucune indemnisation.

2. Formation du Contrat

2.1 Réservation par Internet ou par e-mail

Votre réservation pour une parcelle (emplacement) ne devient définitive que lorsque la disponibilité vous a été confirmée et que le Camping Aaregg a reçu votre acompte conformément au point 3. Si l'acompte n'est pas versé dans le délai imparti, nous pouvons continuer à disposer de la parcelle (emplacement) réservé. Les acomptes ne sont pas spécialement reconfirmés, mais peuvent être demander par e-mail. La réservation d'un Hébergement de Location est considérée comme définitive dès que l'acompte nous est parvenu dans le délai indiqué.

2.2 Réservation par Internet via notre Système de réservation

Votre réservation via le système de réservation en ligne ne devient définitive qu'après confirmation de la disponibilité.

3. Acompte

3.1 Réservation par Internet ou par e-mail

Pour la réservation d'une parcelle (emplacement), un acompte CHF 200.00 est exigé. Si le montant total de la réservation est inférieur à CHF 200.00, l'acompte correspond au montant Total. Pour la réservation d'un Hébergement locatif, l'acompte correspond à 50% du montant Total prévu. En cas de réservation d'un Hébergement de location, il est également possible de verser le montant total prévu.

En cas de réservation par e-mail ou par courrier, vous recevrez une facture séparée, payable dans les 14 jours suivant votre confirmation de réservation.

3.2 Réservation par Internet

Lors de la réservation d'une parcelle (emplacement) ou d'un Hébergement de location via Internet, l'acompte ou le montant total selon le point 3.1 est immédiatement exigible. Votre carte de crédit sera débitée au moment de l'acceptation de la réservation.

4. Frais de réservation

Il n'y a pas de frais de réservation.

5. Souhait d'un Emplacement

Les demandes de parcelles sont prises en compte dans la mesure du possible. La Direction du Camping se réserve toutefois le droit de modifier à tout moment un numéro de parcelle et d'attribuer un remplacement de même valeur. Un éventuel changement de parcelle ne donne pas droit à une réduction de prix ou à un remboursement.

6. Séjour minimum

En haute saison, pour les parcelles (emplacement), la durée minimale de séjour est de 7 Nuits. Pour les Hébergements de location, la durée minimale de séjour est de 7 Nuits (exception : petits Woody-Tramp / Pod-House / Woody-Tramp Plus 2 nuits et Family Woody-Tramp XL 2 nuits).

Durée minimale de séjour à Pâques, l'Ascension, Pentecôte et à la Fête-Dieu : 3 Nuits.

7. Arrivée / Départ – Décompte final

7.1 Parcelle (emplacement)

La réservation des places est maintenue jusqu'à 18h00 le jour de l'Arrivée. La Parcelle (emplacement) doit être libérée avant 11h00 le jour du départ.

7.2 Hébergement de location

Check-in: 15 Uhr

Check-out: 10 Uhr

7.3 Présentation de la confirmation de réservation

La confirmation écrite de la réservation ainsi qu'une copie de l'acompte doivent être présentées lors de l'inscription.

7.4 Décompte Final

Le campeur est tenu de régler le montant total prévu de la réservation à son Arrivée. Les éventuels frais supplémentaires doivent être demandés et payés au plus tard du départ.

8. Arrivée retardée / Départ anticipé

8.1 Arrivée tardive ou non-présentation

En cas de retard, le client doit nous avertir par téléphone avant 18h00, sinon la réservation est considérée comme annulée. Dans ce cas, les montants déjà payés ne seront pas remboursés et l'emplacement ou l'Hébergement de location continuera à être utilisée.

8.2 Départ anticipé

En cas de départ anticipé, le montant total pour la durée totale du séjour réservé doit être payé.

9. Réservation pour les Groupes

Les Groupes (à partir de 8 personnes) ne peuvent pas être réservés via Internet. Ces demandes de réservation doivent être adressées directement au Camping Aaregg, de préférence par écrit et par e-mail.

Des conditions spéciales de réservation peuvent s'appliquer aux groupes.

Les groupes de jeunes (moins de 18 ans) doivent toujours être accompagnés d'un Adulte

10. Annulation

L'annulation de votre réservation doit nous parvenir par écrit, par e-mail ou par courrier. La date de réception de votre message écrit par le Camping est déterminante pour le calcul des frais d'annulation.

En cas d'annulation de votre réservation, les frais d'annulation suivants sont dus :

10.1 Hébergement de location

Jusqu'à 60 jours avant la date d'arrivée : le montant payé sera remboursé, moins les frais de gestion de CHF 50.00.

De 59 à 31 jours avant la date d'arrivée : 50% du montant total prévu de la réservation.

De 30 à 0 jours avant la date d'arrivée : 100% du montant total de la réservation.

10.2 Parcelle (emplacement)

Jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée : le montant payé sera remboursé moins les frais de gestion de CHF 50.00.

A partir de 29 jours avant la date d'arrivée : CHF 200.00 (si le montant total est inférieur, le montant total doit être payé).

Les éventuels frais bancaires sont à la charge du client. Les arrivées tardives ou les départs anticipés sont entièrement payants, merci de souscrire une assurance annulation, car ces conditions d'annulation sont également appliquées en cas de maladie, de décès ou d'accident.

Les jours réservés ne peuvent pas être reportés en cas mauvais temps.

Reservierte Tage können nicht auf Grund von schlechtem Wetter verschoben werden.

11. Animaux de Compagnie

Les animaux domestiques sont en principe admis, au maximum 2 par emplacement, dans les Hébergements de location exclusivement sur demande. Les propriétaires veillent à ce que leurs animaux domestiques ne dérangent pas les autres Hôtes et ne salissent pas les terrains ou les Hébergements de location. Les animaux domestiques ne peuvent pas être emmenés dans les installations sanitaires. Les animaux domestiques ne doivent pas être laissés sans surveillances ou enfermés sur le terrain. Les chiens et les chats doivent toujours être tenus en laisse.

Exception les chiens d'aveugles et les chiens d'assistance pour personnes handicapées sont admis au Cérébral Bungalow ; des conditions spéciales peuvent être appliquées.

12. Règlement du Camping

Pour que le séjour de tous les Campeurs soit une expérience agréable, il existe un règlement de Camping qui énumère les principales règles à respecter.

Ce règlement s'applique à tous les Hôtes. Il peut être consulté à la réception.

13. Protection des données

Par votre réservation, vous autorisez le Camping Aaregg à conserver vos données personnelles dans le cadre de ses prestations de service, à les utiliser (traitement administratif, analyse statistique, Marketing) et à les transmettre à des Tiers chargés du traitement des données.

14. Validité

Ce règlement est valable depuis le 01. Janvier 2024.

Camping Aaregg AG, Seestrasse 22, 3855 Brienz